RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 05894
Numéro SIREN : 531 638 575
Nom ou dénomination : BENECH GESTION

Ce dépôt a été enregistré le 11/08/2022 sous le numéro de dépôt 21202

BENECH GESTION
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 €
Siège social : 11 Route de Tremblay - 93420 VILLEPINTE
RCS BOBIGNY 531 638 575

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2021

Certifié conforme
Le Président

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS BENECH GESTION — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 11 ROUTE DE TREMBLAY 93420 VILLEPINTE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 3 1 6 3 8 5 7 5 0 0 0 1 3 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122021 Net 3	N-1 31122020 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	2 486	AU 2 486		
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	2 486	BK 2 486		
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	137 280	BY	137 280	313 440
	Autres créances (3)	BZ	1 376 740	CA	1 376 740	1 011 514
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	27 154	CG	27 154	4 835
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	350	CI	350	171
	TOTAL (III)	CJ	1 541 525	CK	1 541 525	1 329 961
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 544 011	1A 2 486	1 541 525	1 329 961

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP **N° 2051 2022**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS BENECH GESTION — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	94	95
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	364 512	110 499
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	474 606	220 594
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	20 000	20 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	20 000	20 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	523 754	350 632
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	148 721	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	45 716	57 242
	Dettes fiscales et sociales	DY	81 733	124 701
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	246 993	556 789
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 046 919	1 089 367
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 541 525	1 329 961

RENVOIS					
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 046 919	1 089 367
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	523 754	350 632

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS BENECH GESTION — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N – 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	1 024 800	FH		FI	1 024 800	641 746
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 024 800	FK		FL	1 024 800	641 746
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		11 227
	Autres produits (1) (11)					FQ	37	2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 024 837	652 976
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	203 061	186 498
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	12 680	10 736
	Salaires et traitements*					FY	229 767	218 324
	Charges sociales (10)					FZ	83 388	77 253
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		7 000
	Autres charges (12)					GE	4	3
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	528 902	499 817
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	495 935	153 159
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	495 935	153 159

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise SAS BENECH GESTION — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		225
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		225
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		225
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	131 423	42 885
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 024 837	653 201
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	660 325	542 702
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	364 512	110 499

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP		
	– Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(5) **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS BENECH GESTION — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO	
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*			KY		KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	2 486	LC		LD	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
	TOTAL III			LN	2 486	LO		LP	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
	Autres participations			8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U		1V	
	TOTAL IV			LQ		LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	2 486	ØH		ØJ	

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	2 486	MU	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH	2 486	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	2 486	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(6) **AMORTISSEMENTS** DGFiP **N° 2055 2022**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS BENECH GESTION — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 486	QM		QN		QO	2 486
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	2 486	QV		QW		QX	2 486
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	2 486	ØP		ØQ		ØR	2 486

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS BENECH GESTION — Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	20 000	4B		4C		4D	20 000
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	20 000	TV		TW		TX	20 000
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	– corporelles	6E		6F		6G		6H	
	– titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	– titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	– autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	20 000	UB		UC		UD	20 000
Dont dotations et reprises	– d'exploitation			UE		UF			
	– financières			UG		UH			
	– exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5° du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS BENECH GESTION — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	137 280		137 280		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* U0)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	2 015		2 015		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	7 562		7 562		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	1 356 000		1 356 000		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	11 162		11 162		
	Charges constatées d'avance	VS	350		350		
	TOTAUX	VT	1 514 370	VU	1 514 370	VV	
RENVOIS (1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	523 754	523 754		
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	45 716	45 716		
Personnel et comptes rattachés		8C	26 371	26 371		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	26 327	26 327		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	22 880	22 880		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	6 153	6 153		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	148 721	148 721		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	246 993	246 993		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	1 046 919	VZ 1 046 919		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2022

Désignation de l'entreprise : SAS BENECH GESTION — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31122021

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 364 512

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci–dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39–4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39–4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058–B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067–BIS)	XX		XW
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39–1–3° et 212 bis) *	XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7 : 131 423
Quote–part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme	– imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	I8
	– imposées au taux de 0 %	ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	– Plus–values nettes à court terme	WN
	– Plus–values soumises au régime des fusions	WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)		XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39–1–3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ
				Quote–part de 12 % des plus–values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3

TOTAL I — WR : 495 935

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote–part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *	WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058–B, cadre III)	WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	– imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV
	– imposées au taux de 0 %	WH
	– imposées au taux de 19%	WP
	– imputées sur les moins–values nettes à long terme antérieures	WW
	– imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus–values imposées au taux de 19 %		I6
Fraction des plus–values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote–part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)	XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)		ZX

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre–mer*.		ZY
Majoration d'amortissement*		XD

Abattement sur le bénéfice et exonérations*

Reprise d'entreprises en difficultés (44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 *sexies* A)	L5	XF
Zone franche urbaine –TE (44 octies A)	ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA	
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	1F		Zone franche d'activités NG (44 *quaterdecies*)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 *septdecies*)	PB	

Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)	XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé

Dont déduction exceptionnelle (art. 39*decies*)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* F)	YI		XG
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* G)	YL		
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* B)	YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 *decies* E)	YH		
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* C)	YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* D)	YD					

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage	Y2

TOTAL II — XH

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	495 935
	déficit (II moins I)		XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL — BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	495 935 XO

Cegid Group

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP **N° 2058-B2022**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS BENECH GESTION — Néant [X] *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209–II–2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058–A)			K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis–K5)			K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Cegid Group

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP **N° 2058-C 2022**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS BENECH GESTION — Néant ☐ *

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	95
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	110 499
Prélèvements sur les réserves	ØE	
TOTAL I	ØF	110 594

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB	
Affectations aux réserves – Autres réserves	ZD	
Dividendes	ZE	110 500
Autres répartitions	ZF	
Report à nouveau	ZG	94
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	110 594

RENSEIGNEMENTS DIVERS

		Exercice N :	Exercice N – 1 :
ENGAGEMENTS — Engagements de crédit–bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit–bail J7)	YQ		
ENGAGEMENTS — Engagements de crédit–bail immobilier	YR		
ENGAGEMENTS — Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES — Sous–traitance	YT		
DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES — Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ		
DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES — Personnel extérieur à l'entreprise	YU	91 455	76 500
DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES — Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	102 499	102 463
DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES — Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES — Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	9 106	7 535
DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES — Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	203 061	186 498
DÉTAILS DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES — Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW	8 379	8 237
DÉTAILS DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES — Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z	4 301	2 499
DÉTAILS DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES — Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	12 680	10 736
T.V.A. — Montant de la T.V.A. collectée	YY	139 248	
T.V.A. — Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	40 105	
DIVERS — Montant brut des salaires *	ØB	221 073	
DIVERS — Montant de la plus–value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		
DIVERS — Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%	%
DIVERS — Numéro du centre de gestion agréé * XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR
DIVERS — Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
DIVERS — Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217*octies*	RH		

REGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	495 935	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 2 — N° SIRET de la société mère du groupe JJ 4 9 8 9 2 3 7 4 7 0 0 0 1 4

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP N° 2059-A 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS BENECH GESTION — Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*			
		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	Long terme ⑩ 15 % ou 12,8 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19de la colonne) ⑩		**(A)**		**(B)** (ventilation par taux)		**(C)**
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP **N° 2059-B 2022**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS BENECH GESTION — Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus–values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus–values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus–values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus–values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** DGFiP N° 2059-C 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS BENECH GESTION — Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins–value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*–0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*–0 du CGI) ❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins–values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④	⑤	col ⑥=②+③–④–⑤ ⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032–NOT–SD

Cegid Group

(15) **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP **N° 2059-D 2022**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS BENECH GESTION — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e,6e,7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) (16)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E 2022

Désignation de l'entreprise : SAS BENECH GESTION — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012021 et clos le : 31122021 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	7.00
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 024 800
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL I	OX	1 024 800

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	37
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	37

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	1 861
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	201 200
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	4
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins–values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	203 066

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	821 771

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330–CVAE pour multi–établissements et sur les formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF)	SA	821 771

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci–dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 024 800
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	701 138 973
Période de référence	GY	01/01/2021
Date de cessation	HR	31/12/2021

Cegid Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** DGFiP **N° 2059-F** **2022**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122021 N° SIRET 5 3 1 6 3 8 5 7 5 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS BENECH GESTION

ADRESSE (voie) 11 ROUTE DE TREMBLAY

CODE POSTAL 93420 VILLE VILLEPINTE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	10 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination PETIT FORESTIER OFFICE

N° SIREN (si société établie en France) 834174435 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 10 000

Adresse : N° Voie 11 ROUTE DE TREMBLAY

Code Postal 93420 Commune VILLEPINTE Pays FRA

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS** DGFiP N° 2059-G 2022

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1) Néant X *

EXERCICE CLOS LE 31122021 N° SIRET 5 3 1 6 3 8 5 7 5 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS BENECH GESTION

ADRESSE (voie) 11 ROUTE DE TREMBLAY

CODE POSTAL 93420 VILLE VILLEPINTE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE | P5 | 0

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

BENECH GESTION
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 €
Siège social : 11 Route de Tremblay - 93420 VILLEPINTE
RCS BOBIGNY 531 638 575

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 21 JUIN 2022

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 font apparaître un bénéfice de 364 512,01 € que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

Résultat de l'exercice 2021 :	364 512,01 €	
Report à nouveau antérieur :	94,22 €	
Pour former un résultat distribuable de :	364 606,23 €	
A affecter comme suit :		
- Dividende :	364 500,00 €	(soit 36,45 € par action)
- Report à nouveau :	106,23 €	
Total :	364 606,23 €	

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé Unique constate que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois exercices précédents :

EXERCICE	DIVIDENDE / ACTION	AVOIR FISCAL
2020	11,05 €	-
2019	52,70 €	-
2018	46,60 €	-

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport du Président et constatant que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 font ressortir un bénéfice de 364 512,01 € décide de l'affecter de la façon suivante :

Résultat de l'exercice 2021 :	364 512,01 €	
Report à nouveau antérieur :	94,22 €	
Pour former un résultat distribuable de :	364 606,23 €	
A affecter comme suit :		
- Dividende :	364 500,00 €	(soit 36,45 € par action)
- Report à nouveau :	106,23 €	
Total :	364 606,23 €	

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique constate que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois exercices précédents :

EXERCICE	DIVIDENDE / ACTION	AVOIR FISCAL
2020	11,05 €	-
2019	52,70 €	-
2018	46,60 €	-

L'Associé Unique décide que les dividendes seront mis en paiement au siège social à compter du 22 juin 2022.

****

Copie certifiée conforme
Monsieur Léonard FORESTIER,
Président

BENECH GESTION

11, route de Tremblay
93420 VILLEPINTE

COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2021

BENECH GESTION

11, route de Tremblay
93 420 VILLEPINTE

ANNEXE

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, et avant répartition de l'exercice, le total du bilan est de 1 541 525,23 Euros, le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, permet pour un total de produits de 1 024 837,46 Euros et de dégager un bénéfice de 364 512,01 Euros.

L'exercice a une durée 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

SOCIETE : **BENECH GESTION**

Exercice du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

Critères relatifs au choix du modèle d'annexe à produire

	SEUILS	SOCIETE
◊ Chiffre d'affaires	8 M€	1,0 M€
◊ Total du bilan	4 M€	1,5 M€
◊ Effectif	50 salariés	6 salariés

La Société ne dépassant pas les seuils de deux des trois critères, l'annexe se présentera comme suit :

Abréviations utilisées :

- N/A : Non Applicable
- N/S : Non Significatif

TABLE DES MATIERES

I – Bilan au 31 décembre 2021 5

II. – Compte de résultat au 31 décembre 2021 6

III. – Annexes aux comptes sociaux 6

I -REGLES ET METHODES COMPTABLES 6

1.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES 7

1.2 CREANCES ET DETTES 7

II - NOTE SUR LE BILAN 7

2.1 ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE 7

2.1.1 ETAT DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS 7

2.3 PRODUITS A RECEVOIR 7

2.4 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL 8

2.6 ETAT DES CHARGES A PAYER 8

2.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES 9

III - NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT 9

3.1 CHIFFRE D'AFFAIRES 9

3.2 RESULTAT FINANCIER 9

3.3 RESULTAT EXCEPTIONNEL 9

3.4 EFFECTIF 10

3.5 COMPTE PERSONNEL DE FORMATION 10

3.5 HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES 11

IV - NOTES COMPLEMENTAIRES 11

4.1 INTEGRATION FISCALE 11

4.2 TVA CONSOLIDEE 11

4.3 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES 11

V - CONSOLIDATION 11

SITUATION COMPTABLE ANNUELLE

Les données se rapportent à la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

A défaut de mentions contraires, tous les états sont exprimés en euro (€).

I – Bilan au 31 décembre 2021

ACTIF	Notes	31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Immobilisations corporelles	2.1	2 486	2 486		
ACTIF IMMOBILISE		***2 486***	***2 486***	***0***	***0***
Clients et comptes rattachés	2.2	137 280	0	137 280	313 440
Autres créances	2.2	1 376 740	0	1 376 740	1 011 514
VMP et disponibilités		27 155	0	27 155	4 835
ACTIF CIRCULANT		***1 541 175***	***0***	***1 541 175***	***1 329 790***
Compte de régularisation		351		351	172
TOTAL DE L'ACTIF		***1 544 012***	***2 486***	***1 541 525***	***1 329 961***

PASSIF	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Capital social	2.4	100 000	100 000
Réserves	2.4	10 000	10 000
Report à nouveau	2.4	94	95
Résultat de l'exercice	2.4	364 512	110 499
CAPITAUX PROPRES		***474 606***	***220 594***
Provisions pour risques	2.7	20 000	20 000
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		***20 000***	***20 000***
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2.5	523 754	350 633
Emprunts et dettes financières divers		148 721	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2.5	45 717	57 243
Dettes fiscales et sociales	2.5	81 733	124 702
Autres dettes	2.5	246 994	556 790
DETTES D'EXPLOITATION		***1 046 919***	***1 089 367***
TOTAL DU PASSIF		***1 541 525***	***1 329 961***

II. – Compte de résultat au 31 décembre 2021

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires	3.1	1 024 800	641 746
Autres produits		37	11 230
Total produits d'exploitation		***1 024 837***	***652 977***
Autres achats et charges externes		203 061	186 499
Impôts et taxes		12 681	10 737
Charges de personnel		313 155	295 578
Dotations aux amortissements			
Dotations aux dépréciations			7 000
Autres charges		5	3
Total charges d'exploitation		***528 902***	***499 817***
RESULTAT D'EXPLOITATION		***495 935***	***153 160***
Produits financiers			
Charges financières		0	0
RESULTAT FINANCIER		***0***	***0***
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		***495 935***	***153 159***
Produits et charges sur opérations de gestion			225
RESULTAT EXCEPTIONNEL			***225***
Impôts sur les bénéfices		131 423	42 885
RESULTAT NET		***364 512***	***110 499***

III. – Annexes aux comptes sociaux

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

I -REGLES ET METHODES COMPTABLES

◊ Rappel des principes

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce, du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général et des règlements modificatifs successifs. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

◊ Méthodes d'évaluation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément au règlement comptable sur les actifs, notre société procède à l'analyse de la durée d'utilisation, du taux de dépréciation et de la valeur résiduelle des immobilisations amortissables.
Les plans d'amortissements retenus pour les actifs immobilisés traduisent le rythme de consommation des avantages économiques attendus :

- Matériel de bureau et matériel informatique jusqu'à 5 ans

1.2 CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. En fonction du risque encouru, est constituée sur chacune d'elles une provision pour dépréciation.

II - NOTE SUR LE BILAN

2.1 ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

	VALEUR BRUTE 31/12/2020	AUGMENTATION	DIMINUTION	VALEUR BRUTE 31/12/2021
Corporelles	2 486	0	0	2 486
TOTAL	**2 486**	**0**	**0**	**2 486**

2.1.1 ETAT DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

	AMORTISSEMENTS AU 31/12/2020	DOTATIONS	REPRISES	AMORTISSEMENTS AU 31/12/2021
Corporelles	2 486	0	0	2 486
Total	**2 486**	**0**	**0**	**2 486**

2.2 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

	MONTANTS BRUTS AU 31/12/2021	ECHEANCE A UN AN AU PLUS	ECHEANCE A PLUS D'UN AN
ACTIF CIRCULANT			
Créances clients et comptes rattachés	137 280	137 280	-
Créances sur groupe	1 356 000	1 356 000	-
Autres créances	20 740	20 740	-
Charges constatées d'avance	351	351	-
TOTAL GENERAL	**1 514 371**	**1 514 371**	**0**

Les créances clients concernent en totalité des prestations d'assurances intra groupe.

2.3 PRODUITS A RECEVOIR

A la clôture de l'exercice, les produits à recevoir se résument ainsi :

	31/12/2021
Organismes sociaux, produits à recevoir	2 015
TOTAL	**2 015**

2.4 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

La composition du capital social, par catégorie de titres, se récapitule comme suit :

Actions ordinaires

- nombre de titres à la clôture de l'exercice	10 000
- nombre de titres créés pendant l'exercice	0
- nombre de titres remboursés pendant l'exercice	0
- valeur nominale	10

	Capital social	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
Au 31 décembre 2019	**100 000**	**10 000**	**463**	**526 632**	**637 095**
Résultat net				110 499	**110 499**
Affectation en réserves			-368	368	
Dividendes				-527 000	**-527 000**
Au 31 décembre 2020	**100 000**	**10 000**	**95**	**110 499**	**220 594**
Résultat net				364 512	**364 512**
Affectation en réserves			-1	1	
Dividendes				-110 500	**-110 500**
Au 31 décembre 2021	**100 000**	**10 000**	**94**	**364 512**	**474 606**

2.5 ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

La récapitulation des dettes de l'entreprise par échéances se présente comme suit en fin d'exercice :

	MONTANTS BRUTS AU 31/12/2021	ECHEANCE A UN AN AU PLUS	ECHEANCE A + D'UN AN ET - 5 ANS	ECHEANCE A + 5 ANS
DETTES	**€**	**€**	**€**	**€**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	523 754	523 754	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 717	45 717	-	-
Dettes fiscales et sociales	81 733	81 733	-	-
Groupe & associés	148 721	148 721	-	-
Autres dettes	246 994	246 994	-	-
TOTAL GENERAL	**1 046 919**	**1 046 919**	**0**	**0**

Les dettes fournisseurs se rapportent à des opérations intra groupe à hauteur de 42 K€.

2.6 ETAT DES CHARGES A PAYER

La récapitulation, par nature de dettes, des charges à payer en fin d'exercice, se présente comme suit :

	31/12/2021
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 504
Dettes dues au personnel	26 372
Dettes dues aux organismes sociaux	11 867
Dettes dues à l'Etat & collectivités locales	5 288
TOTAL	**52 263**

Les charges à payer se réfèrent majoritairement à des provisions de clôture pour faire face à des dettes fiscales et sociales dues par l'entreprise.

2.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	MONTANT AU 31/12/2020	DOTATION DE L'EXERCICE	REPRISE DE L'EXERCICE	MONTANT AU 31/12/2021
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour litiges	20 000	0	0	20 000
TOTAL	**20 000**	**0**	**0**	**20 000**
Dont				
→ Dotations d'exploitation		0	0	
TOTAL		**0**	**0**	

III - NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Ventilation du chiffre d'affaires par secteurs d'activités et par marchés géographiques :

MARCHES GEOGRAPHIQUES	€
France	1 024 800
TOTAL	**1 024 800**

Le chiffre d'affaires est généré sur la base des services rendus pour la gestion des dossiers d'assurance. Les coûts de gestion de ces dossiers sont essentiellement supportés par la société lors de leur ouverture et de leur montage. Ainsi, les services rendus sont facturés aux clients au moment de l'ouverture des dossiers.

3.2 RESULTAT FINANCIER

PRODUITS	31/12/2021	31/12/2020
Produits financiers sur placements	0	
TOTAL	**0**	**0**

CHARGES	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et charges	0	0
TOTAL	**0**	**0**

3.3 RESULTAT EXCEPTIONNEL

PRODUITS	31/12/2021	31/12/2020
Sur opérations de gestion	0	225
Reprise sur amortissements dérogatoires	0	0
TOTAL	**0**	**225**

CHARGES	31/12/2021	31/12/2020
Sur opérations de gestion	0	0
Dotations aux amortissements dérogatoires	0	0
TOTAL	**0**	**0**

3.4 EFFECTIF

La situation de l'effectif au cours de l'exercice se présente comme suit :

CATEGORIES	SALARIES DE L'ENTREPRISE
Cadres et assimilées	5
Ouvriers employés	1
Total	**6**

3.5 COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Le CPF (compte personnel de formation) est attaché à la personne du salarié, et non au contrat de travail. Le CPF suit le salarié tout au long de son activité professionnelle, y compris en cas de changement de situation ou de perte d'emploi.

3.6 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSION, COMPLEMENTS DE RETRAITES ET INDEMNITES

En matière d'indemnités de fin de carrière, les salariés de la société BENECH GESTION bénéficient, à l'occasion de leur départ en retraite, d'une allocation proportionnelle à leur ancienneté.

Les engagements de la société font l'objet d'une évaluation actuarielle, en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à déterminer les droits acquis par le personnel à la clôture en matière de retraite, d'avantages postérieurs à l'emploi et d'avantages à long terme, en tenant compte des conditions économiques et des perspectives d'évolution de salaires.

Lors de sa réunion du 20 avril 2021, l'IFRS IC a précisé le mode de détermination de la période d'acquisition des droits d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies au titre duquel les employés ont droit à une prestation.

L'IFRS IC a indiqué qu'en application de la norme IAS 19, la période d'acquisition des droits devait être la période précédant immédiatement l'âge de départ à la retraite et que sa durée était plafonnée au nombre d'années consécutives de service nécessaires pour acquérir les droits.

L'engagement hors impôt différé de 9 716 € de l'exercice antérieur a été revu à hauteur de 7 753 €.

L'évaluation des indemnités de départ à la retraite tient compte en particulier des données suivantes :

- des salaires en fin de carrière, en intégrant l'ancienneté des salariés, le niveau de salaire projeté à la date de départ en retraite compte tenu des effets de progression de carrière attendus et d'une évolution estimée du niveau de retraites ;
- de l'âge de départ en retraite, déterminé en fonction des dispositions applicables dans l'entreprise ;
- des effectifs prévisionnels de retraités, déterminés à partir des taux de rotation des effectifs et de la table de mortalité ;
- d'un taux d'actualisation nominal de 0,87% ;
- d'un taux de charges sociales de 42%.

Les indemnités de fin de carrière ne sont pas comptabilisées mais sont présentées en engagement hors bilan dans l'annexe. Cet engagement hors impôt différé s'élève à 10 207 € contre 7 753 € à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 2 454 €.

3.5 HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes se situe dans l'annexe des comptes consolidés de la Société Mère GROUPE PETIT FORESTIER.

Les charges d'honoraires des commissaires aux comptes sont rattachées à la période d'exécution des prestations fournies. En effet, les honoraires relatifs aux missions d'audit légal sont la contrepartie d'une prestation de services et, à ce titre, seules les prestations rendues à la date de clôture constituent un passif pour l'entreprise.

IV - NOTES COMPLEMENTAIRES

4.1 INTEGRATION FISCALE

La société BENECH GESTION a signé une convention d'intégration fiscale avec sa société mère GROUPE PETIT FORESTIER. Ce régime d'imposition a été renouvelé le 1er janvier 2018 pour une durée de 5 ans.

La convention d'intégration fiscale stipule que les filiales supportent l'impôt comme en l'absence d'intégration, Dans le cas d'une filiale déficitaire, il y n'a pas de réallocation de l'économie d'impôt au profit de la filiale.

4.2 TVA CONSOLIDEE

La société BENECH GESTION a signé une convention de consolidation de TVA avec sa société mère GROUPE PETIT FORESTIER. Ce régime optionnel est applicable depuis le 1er janvier 2013. La société mère est seule redevable de la TVA de son périmètre vis-à-vis de l'Administration Fiscale. En contrepartie, elle perçoit les dettes de TVA dues par ses filiales et elle rembourse sans aucun report ou de seuil les crédits de TVA aux filiales.

4.3 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Sont exclues de la liste établie par les personnes morales ne pouvant adopter une présentation simplifiée, les transactions conclues entre :

- une société mère et sa filiale détenue en totalité,
- des sociétés sœurs détenues en totalité par une même société mère.

La détention du capital des filiales s'apprécie de manière directe et indirecte.

De plus, les transactions non significatives ou conclues à des conditions normales sont également exclues du champ d'application.

Toutes les transactions conclues entre la société BENECH GESTION et des parties liées sont concernées par le champ d'exclusion indiqué ci-dessus.

V - CONSOLIDATION

La Société est intégrée dans le périmètre de consolidation, par intégration globale de la Société :

Dénomination	: **GROUPE PETIT FORESTIER**
Siège social	: 11, route de Tremblay, 93420 VILLEPINTE
Forme	: Société par Actions Simplifiée
Capital	: 290 580 300 Euros

Commissaires aux comptes

BENECH GESTION

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros

11, Route de Tremblay – 93 420 VILLEPINTE

RCS BOBIGNY 531 638 575

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

AUDITEURS ASSOCIES FRANCILIENS – GROUPE AF
Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
Sarl au capital de 240 000 € - Siège social : 45, boulevard Georges Clémenceau - 92400 COURBEVOIE
RCS Nanterre B 422 774 349 - APE 6920 Z - TVA FR 44 422 774 349 -Tél. : 01 83 75 81 81
www.groupeaf.com

A l'associé unique de la société **BENECH GESTION**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **BENECH GESTION** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2021**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du **1er janvier 2021** à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur

leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- ✓ La note 3.1 « Chiffre d'affaires » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation du chiffre d'affaires.

Nos travaux ont consisté à apprécier le bien-fondé de ce principe selon l'ouverture des dossiers.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie, le 7 juin 2022

Auditeurs Associés Franciliens
Philippe RIMMER
Commissaire aux comptes

BENECH GESTION

11, route de Tremblay
93420 VILLEPINTE

COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2021

BENECH GESTION

11, route de Tremblay
93 420 VILLEPINTE

ANNEXE

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, et avant répartition de l'exercice, le total du bilan est de 1 541 525,23 Euros, le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, permet pour un total de produits de 1 024 837,46 Euros et de dégager un bénéfice de 364 512,01 Euros.

L'exercice a une durée 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

pour identification
Commissaires aux Comptes

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

SOCIETE : **BENECH GESTION**

Exercice du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

Critères relatifs au choix du modèle d'annexe à produire

	SEUILS	SOCIETE
◊ Chiffre d'affaires	8 M€	1,0 M€
◊ Total du bilan	4 M€	1,5 M€
◊ Effectif	50 salariés	6 salariés

La Société ne dépassant pas les seuils de deux des trois critères, l'annexe se présentera comme suit :

Abréviations utilisées :

- N/A : Non Applicable
- N/S : Non Significatif

Pour identification
Commissaires aux Comptes

TABLE DES MATIERES

I – Bilan au 31 décembre 2021 5

II. – Compte de résultat au 31 décembre 2021 6

III. – Annexes aux comptes sociaux 6

I -REGLES ET METHODES COMPTABLES 6

1.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES 7

1.2 CREANCES ET DETTES 7

II - NOTE SUR LE BILAN 7

2.1 ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE 7

2.1.1 ETAT DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS 7

2.3 PRODUITS A RECEVOIR 7

2.4 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL 8

2.6 ETAT DES CHARGES A PAYER 8

2.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES 9

III - NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT 9

3.1 CHIFFRE D'AFFAIRES 9

3.2 RESULTAT FINANCIER 9

3.3 RESULTAT EXCEPTIONNEL 9

3.4 EFFECTIF 10

3.5 COMPTE PERSONNEL DE FORMATION 10

3.5 HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES 11

IV - NOTES COMPLEMENTAIRES 11

4.1 INTEGRATION FISCALE 11

4.2 TVA CONSOLIDEE 11

4.3 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES 11

V - CONSOLIDATION 11

Pour identification
Commissaires aux Comptes

SITUATION COMPTABLE ANNUELLE

Les données se rapportent à la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

A défaut de mentions contraires, tous les états sont exprimés en euro (€).

I – Bilan au 31 décembre 2021

ACTIF	Notes	31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Immobilisations corporelles	2.1	2 486	2 486		
ACTIF IMMOBILISE		***2 486***	***2 486***	***0***	***0***
Clients et comptes rattachés	2.2	137 280	0	137 280	313 440
Autres créances	2.2	1 376 740	0	1 376 740	1 011 514
VMP et disponibilités		27 155	0	27 155	4 835
ACTIF CIRCULANT		***1 541 175***	***0***	***1 541 175***	***1 329 790***
Compte de régularisation		351		351	172
TOTAL DE L'ACTIF		***1 544 012***	***2 486***	***1 541 525***	***1 329 961***

PASSIF	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Capital social	2.4	100 000	100 000
Réserves	2.4	10 000	10 000
Report à nouveau	2.4	94	95
Résultat de l'exercice	2.4	364 512	110 499
CAPITAUX PROPRES		***474 606***	***220 594***
Provisions pour risques	2.7	20 000	20 000
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		***20 000***	***20 000***
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2.5	523 754	350 633
Emprunts et dettes financières divers		148 721	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2.5	45 717	57 243
Dettes fiscales et sociales	2.5	81 733	124 702
Autres dettes	2.5	246 994	556 790
DETTES D'EXPLOITATION		***1 046 919***	***1 089 367***
TOTAL DU PASSIF		***1 541 525***	***1 329 961***

Pour identification
Commissaires aux Comptes

II. – Compte de résultat au 31 décembre 2021

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires	3.1	1 024 800	641 746
Autres produits		37	11 230
Total produits d'exploitation		***1 024 837***	***652 977***
Autres achats et charges externes		203 061	186 499
Impôts et taxes		12 681	10 737
Charges de personnel		313 155	295 578
Dotations aux amortissements			
Dotations aux dépréciations			7 000
Autres charges		5	3
Total charges d'exploitation		***528 902***	***499 817***
RESULTAT D'EXPLOITATION		***495 935***	***153 160***
Produits financiers			
Charges financières		0	0
RESULTAT FINANCIER		***0***	***0***
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		***495 935***	***153 159***
Produits et charges sur opérations de gestion			225
RESULTAT EXCEPTIONNEL			***225***
Impôts sur les bénéfices		131 423	42 885
RESULTAT NET		***364 512***	***110 499***

III. – Annexes aux comptes sociaux

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

I -REGLES ET METHODES COMPTABLES

◊ Rappel des principes

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce, du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général et des règlements modificatifs successifs. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

◊ Méthodes d'évaluation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

pour identification
Commissaires aux Comptes

1.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément au règlement comptable sur les actifs, notre société procède à l'analyse de la durée d'utilisation, du taux de dépréciation et de la valeur résiduelle des immobilisations amortissables.
Les plans d'amortissements retenus pour les actifs immobilisés traduisent le rythme de consommation des avantages économiques attendus :

- Matériel de bureau et matériel informatique jusqu'à 5 ans

1.2 CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. En fonction du risque encouru, est constituée sur chacune d'elles une provision pour dépréciation.

II - NOTE SUR LE BILAN

2.1 ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

	VALEUR BRUTE 31/12/2020	AUGMENTATION	DIMINUTION	VALEUR BRUTE 31/12/2021
Corporelles	2 486	0	0	2 486
TOTAL	**2 486**	**0**	**0**	**2 486**

2.1.1 ETAT DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

	AMORTISSEMENTS AU 31/12/2020	DOTATIONS	REPRISES	AMORTISSEMENTS AU 31/12/2021
Corporelles	2 486	0	0	2 486
Total	**2 486**	**0**	**0**	**2 486**

2.2 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

	MONTANTS BRUTS AU 31/12/2021	ECHEANCE A UN AN AU PLUS	ECHEANCE A PLUS D'UN AN
ACTIF CIRCULANT			
Créances clients et comptes rattachés	137 280	137 280	-
Créances sur groupe	1 356 000	1 356 000	-
Autres créances	20 740	20 740	-
Charges constatées d'avance	351	351	-
TOTAL GENERAL	**1 514 371**	**1 514 371**	**0**

Les créances clients concernent en totalité des prestations d'assurances intra groupe.

2.3 PRODUITS A RECEVOIR

A la clôture de l'exercice, les produits à recevoir se résument ainsi :

	31/12/2021
Organismes sociaux, produits à recevoir	2 015
TOTAL	**2 015**

pour identification Commissaires aux Comptes

2.4 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

La composition du capital social, par catégorie de titres, se récapitule comme suit :

Actions ordinaires

- nombre de titres à la clôture de l'exercice	10 000
- nombre de titres créés pendant l'exercice	0
- nombre de titres remboursés pendant l'exercice	0
- valeur nominale	10

	Capital social	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
Au 31 décembre 2019	**100 000**	**10 000**	**463**	**526 632**	**637 095**
Résultat net				110 499	**110 499**
Affectation en réserves			-368	368	
Dividendes				-527 000	**-527 000**
Au 31 décembre 2020	**100 000**	**10 000**	**95**	**110 499**	**220 594**
Résultat net				364 512	**364 512**
Affectation en réserves			-1	1	
Dividendes				-110 500	**-110 500**
Au 31 décembre 2021	**100 000**	**10 000**	**94**	**364 512**	**474 606**

2.5 ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

La récapitulation des dettes de l'entreprise par échéances se présente comme suit en fin d'exercice :

	MONTANTS BRUTS AU 31/12/2021	ECHEANCE A UN AN AU PLUS	ECHEANCE A + D'UN AN ET - 5 ANS	ECHEANCE A + 5 ANS
DETTES	€	€	€	€
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	523 754	523 754	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 717	45 717	-	-
Dettes fiscales et sociales	81 733	81 733	-	-
Groupe & associés	148 721	148 721	-	-
Autres dettes	246 994	246 994	-	-
TOTAL GENERAL	**1 046 919**	**1 046 919**	**0**	**0**

Les dettes fournisseurs se rapportent à des opérations intra groupe à hauteur de 42 K€.

2.6 ETAT DES CHARGES A PAYER

La récapitulation, par nature de dettes, des charges à payer en fin d'exercice, se présente comme suit :

	31/12/2021
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 504
Dettes dues au personnel	26 372
Dettes dues aux organismes sociaux	11 867
Dettes dues à l'Etat & collectivités locales	5 288
TOTAL	**52 263**

Les charges à payer se réfèrent majoritairement à des provisions de clôture pour faire face à des dettes fiscales et sociales dues par l'entreprise.

pour identification
Commissaires aux Comptes

2.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	MONTANT AU 31/12/2020	DOTATION DE L'EXERCICE	REPRISE DE L'EXERCICE	MONTANT AU 31/12/2021
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour litiges	20 000	0	0	20 000
TOTAL	**20 000**	**0**	**0**	**20 000**
Dont				
→ Dotations d'exploitation		0	0	
TOTAL		**0**	**0**	

III - NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Ventilation du chiffre d'affaires par secteurs d'activités et par marchés géographiques :

MARCHES GEOGRAPHIQUES	€
France	1 024 800
TOTAL	**1 024 800**

Le chiffre d'affaires est généré sur la base des services rendus pour la gestion des dossiers d'assurance. Les coûts de gestion de ces dossiers sont essentiellement supportés par la société lors de leur ouverture et de leur montage. Ainsi, les services rendus sont facturés aux clients au moment de l'ouverture des dossiers.

3.2 RESULTAT FINANCIER

PRODUITS	31/12/2021	31/12/2020
Produits financiers sur placements	0	
TOTAL	**0**	**0**

CHARGES	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et charges	0	0
TOTAL	**0**	**0**

3.3 RESULTAT EXCEPTIONNEL

PRODUITS	31/12/2021	31/12/2020
Sur opérations de gestion	0	225
Reprise sur amortissements dérogatoires	0	0
TOTAL	**0**	**225**

CHARGES	31/12/2021	31/12/2020
Sur opérations de gestion	0	0
Dotations aux amortissements dérogatoires	0	0
TOTAL	**0**	**0**

3.4 EFFECTIF

La situation de l'effectif au cours de l'exercice se présente comme suit :

CATEGORIES	SALARIES DE L'ENTREPRISE
Cadres et assimilées	5
Ouvriers employés	1
Total	**6**

3.5 COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Le CPF (compte personnel de formation) est attaché à la personne du salarié, et non au contrat de travail. Le CPF suit le salarié tout au long de son activité professionnelle, y compris en cas de changement de situation ou de perte d'emploi.

3.6 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSION, COMPLEMENTS DE RETRAITES ET INDEMNITES

En matière d'indemnités de fin de carrière, les salariés de la société BENECH GESTION bénéficient, à l'occasion de leur départ en retraite, d'une allocation proportionnelle à leur ancienneté.

Les engagements de la société font l'objet d'une évaluation actuarielle, en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à déterminer les droits acquis par le personnel à la clôture en matière de retraite, d'avantages postérieurs à l'emploi et d'avantages à long terme, en tenant compte des conditions économiques et des perspectives d'évolution de salaires.

Lors de sa réunion du 20 avril 2021, l'IFRS IC a précisé le mode de détermination de la période d'acquisition des droits d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies au titre duquel les employés ont droit à une prestation.

L'IFRS IC a indiqué qu'en application de la norme IAS 19, la période d'acquisition des droits devait être la période précédant immédiatement l'âge de départ à la retraite et que sa durée était plafonnée au nombre d'années consécutives de service nécessaires pour acquérir les droits.

L'engagement hors impôt différé de 9 716 € de l'exercice antérieur a été revu à hauteur de 7 753 €.

L'évaluation des indemnités de départ à la retraite tient compte en particulier des données suivantes :

- des salaires en fin de carrière, en intégrant l'ancienneté des salariés, le niveau de salaire projeté à la date de départ en retraite compte tenu des effets de progression de carrière attendus et d'une évolution estimée du niveau de retraites ;
- de l'âge de départ en retraite, déterminé en fonction des dispositions applicables dans l'entreprise ;
- des effectifs prévisionnels de retraités, déterminés à partir des taux de rotation des effectifs et de la table de mortalité ;
- d'un taux d'actualisation nominal de 0,87% ;
- d'un taux de charges sociales de 42%.

Les indemnités de fin de carrière ne sont pas comptabilisées mais sont présentées en engagement hors bilan dans l'annexe. Cet engagement hors impôt différé s'élève à 10 207 € contre 7 753 € à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 2 454 €.

Pour identification Commissaires aux Comptes

3.5 HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes se situe dans l'annexe des comptes consolidés de la Société Mère GROUPE PETIT FORESTIER.

Les charges d'honoraires des commissaires aux comptes sont rattachées à la période d'exécution des prestations fournies. En effet, les honoraires relatifs aux missions d'audit légal sont la contrepartie d'une prestation de services et, à ce titre, seules les prestations rendues à la date de clôture constituent un passif pour l'entreprise.

IV - NOTES COMPLEMENTAIRES

4.1 INTEGRATION FISCALE

La société BENECH GESTION a signé une convention d'intégration fiscale avec sa société mère GROUPE PETIT FORESTIER. Ce régime d'imposition a été renouvelé le 1er janvier 2018 pour une durée de 5 ans.

La convention d'intégration fiscale stipule que les filiales supportent l'impôt comme en l'absence d'intégration, Dans le cas d'une filiale déficitaire, il y n'a pas de réallocation de l'économie d'impôt au profit de la filiale.

4.2 TVA CONSOLIDEE

La société BENECH GESTION a signé une convention de consolidation de TVA avec sa société mère GROUPE PETIT FORESTIER. Ce régime optionnel est applicable depuis le 1er janvier 2013. La société mère est seule redevable de la TVA de son périmètre vis-à-vis de l'Administration Fiscale. En contrepartie, elle perçoit les dettes de TVA dues par ses filiales et elle rembourse sans aucun report ou de seuil les crédits de TVA aux filiales.

4.3 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Sont exclues de la liste établie par les personnes morales ne pouvant adopter une présentation simplifiée, les transactions conclues entre :

- une société mère et sa filiale détenue en totalité,
- des sociétés sœurs détenues en totalité par une même société mère.

La détention du capital des filiales s'apprécie de manière directe et indirecte.

De plus, les transactions non significatives ou conclues à des conditions normales sont également exclues du champ d'application.

Toutes les transactions conclues entre la société BENECH GESTION et des parties liées sont concernées par le champ d'exclusion indiqué ci-dessus.

V - CONSOLIDATION

La Société est intégrée dans le périmètre de consolidation, par intégration globale de la Société :

Dénomination	: **GROUPE PETIT FORESTIER**
Siège social	: 11, route de Tremblay, 93420 VILLEPINTE
Forme	: Société par Actions Simplifiée
Capital	: 290 580 300 Euros